



Commission n°4 « Actions collectives » du 17 octobre 2017

Compte-rendu

Présents

Administration : Patricia Guillou (chargée d'études dans le domaine de l'action sociale), M. Guy Robin (chef du bureau des prestations d'action sociale)

CFDT : Sylvia Boisbourdin (Présidente de la commission), Maryline Grosroyat.
FO, CGCV, FNASCE.

Ordre du jour

- 1 Approbation du projet de compte-rendu de la commission du 7 septembre 2017
- 2 Examen de la charte sur les mini-séjours
- 3 Point sur les situations particulières liées à l'organisation de la manifestation de l'arbre de Noël
- 4 Questions diverses

1 – Approbation du projet de compte-rendu de la commission du 7 septembre 2017

Ce projet est validé.

2 – Examen de la charte sur les mini-séjours

L'objet de cette charte est de permettre aux présidents de CLAS d'organiser des mini-séjours et/ou séjours spécifiques.

Elle rappelle l'ensemble des textes qui légifèrent ce type de manifestations et définit les procédures à mettre en place.

Nous avons, dans le cadre de cette commission, finalisé la charte qui sera présentée au prochain CCAS du 5 décembre 2017 puis diffusée à l'ensemble des présidents de CLAS.

Nous avons rappelé, sur le fond, que les présidents de CLAS ne devaient pas organiser de séjours vacances de longue durée. En effet, les CIL doivent être principalement utilisés pour les agents dans le cadre du mieux vivre ensemble au travail.

De plus, les vacances long séjour sont organisées par le CGCV et la FNASCE qui restent nos maîtres d'œuvre délégués pour l'organisation des manifestations sociales.

3 – Point sur les situations particulières liées à l'organisation de l'arbre de Noël

L'administration ne fait pas état de problématiques particulières concernant l'organisation de l'arbre de Noël sur l'ensemble du territoire (problème des Hauts-de-France réglé).

Par contre, la présidente du CLAS de Paris nous informe que le CLAS plénier avait validé le spectacle de Noël.

Sans explication la SG du ministère ne souhaitait pas que l'information soit diffusée auprès des agents.

La présidente du CLAS apprend officieusement que la SG est sur le point de réserver un autre spectacle. Cette décision de la SG a été prise sans aucune concertation avec les représentants du personnel siégeant au CLAS.

L'intersyndicale a donc demandé une audience au cabinet du ministre.

La SG a finalement retiré son projet.

A ce jour, personne n'est en capacité d'expliquer pourquoi la SG, « en son sein », a décidé de se substituer à la présidente du CLAS.

C'est donc le projet validé en plénière qui a été retenu.

L'affaire est suffisamment grave pour être relatée dans ce compte-rendu, compte-tenu qu'il s'agit de la SG du ministère. Bien entendu, au titre de la présidence de la commission des actions collectives, la CFDT interviendra au CCAS.

« Si vous cherchez une future présidente de CLAS, et que la SG du ministère souhaite une reconversion, nous ne manquerons pas de vous l'adresser. » (lol)

4 – Questions diverses

Un débat s'engage autour des actions collectives menées dans les services et des difficultés qui ont pu apparaître çà et là. Le président du CCAS nous informe qu'il subsiste encore des difficultés pour l'organisation d'actions sur le temps de travail. Il semblerait qu'un de nos présidents de CLAS se range à l'avis d'un directeur de service pour demander que les actions aient lieu en dehors des heures travaillées.

« Sur le peu de présidents de CLAS CFDT, il a fallu que ça tombe sur nous » (lol).

Nous en parlerons avec lui.

Fin de la séance 12h45.